

**COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 06.09.2012

- Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;  
Jean-Marie Colot, *1er Échevin*;  
Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;  
Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Agnès Vanden Bremt, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Nadine De Buck, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Christel Hendricx, Viviane Vandooren, *Conseillers communaux* ;  
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.
- Excusés : Stéphane Tellier, Fatiha Metioui-Amanzou, Abdellatif Mesky, Alfonsine M'buzi, *Conseillers communaux* ;  
Jean-François Culot, *Président du CPAS*.

---

**#Objet : Budget 2012 - Modification budgétaire n° 2#**

---

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;

Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;

Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007 (A/004);

Vu le budget de l'exercice 2012 décidé par le Conseil communal le 15.12.2011(A/019);

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 décidé par le Conseil communal le 31.05.2012;

Considérant que pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

ARRETE ce qui suit à l'unanimité des voix:

Le budget 2012 de la Commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau ci-après:

SERVICE EXTRAORDINAIRE :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget initial après MB 1	6.400.080,79	5.942.930,00	457.150,79
Augmentation des crédits	59.331,37	59.331,37	0,00
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après MB 2	6.459.412,16	6.002.261,37	457.150,79

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,  
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,



Joël Riguelle